

# SG ÉVOLUTION OCTOBRE 2030

Diversifiez votre épargne grâce aux marchés actions de la zone euro avec un rendement potentiel dans différents scénarios de marchés



- Produit présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie<sup>(1)</sup> et à l'échéance.
- Produit destiné aux investisseurs recherchant une alternative à des placements dynamiques risqués de type "actions".
- Durée de placement recommandée : 10 ans en l'absence d'activation du mécanisme automatique de remboursement anticipé.
- Produit émis par Société Générale Luxembourg S.A. agissant en qualité de fiduciaire, bénéficiant d'une garantie donnée par Société Générale sur la différence entre la valeur des actifs fiduciaires s'il y en a et les sommes dues au titre du produit. Il est par conséquent soumis en tout ou partie au risque de défaut de paiement, de faillite ainsi que de mise en résolution de Société Générale<sup>(2)</sup> ou de défaut de paiement de Société Générale Luxembourg S.A. en sa qualité de fiduciaire.

Commercialisation jusqu'au 30 septembre 2020 (12 h 00).

Dans le cadre des contrats d'assurance vie ou de capitalisation, sous réserve de l'enveloppe disponible. La commercialisation du produit peut cesser à tout moment sans préavis avant le 30 septembre 2020, ce dont vous serez informé(e), le cas échéant, par votre Conseiller en agence.



\*Société Générale, Banque de l'année pour les produits structurés. \*\* Vainqueur.

Société Générale a été nommée, pour la deuxième année consécutive, Banque de l'année dans le domaine des Produits Structurés aux Risk Awards 2020. Ce prix est décerné annuellement par les journalistes et rédacteurs du magazine Risk.net pour récompenser l'innovation sur les produits ainsi que la gestion des risques associés. La décision du jury tient compte des retours de multiples acteurs du marché des produits structurés, tel que investisseurs, émetteurs, cabinets d'avocats, agences de notation.

(1) L'investisseur prend un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori si le produit est revendu avant la date d'échéance.

(2) Moody's A1, Standard & Poor's A. Notations en vigueur au moment de l'impression de cette brochure (15/06/2020). Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité du Garant. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit.

# SG ÉVOLUTION OCTOBRE 2030

## À QUI EST DESTINÉ SG ÉVOLUTION OCTOBRE 2030 ?

SG Évolution Octobre 2030 est un instrument financier destiné aux investisseurs qui :

- **acceptent un risque de perte en capital** en cas de sortie en cours de vie ou à l'échéance des 10 ans en cas de baisse de l'indice Euro Stoxx® 50 (dividendes non réinvestis), nommé ci-après « l'Indice », de plus de 35 %<sup>(1)</sup> par rapport à son *Niveau Initial*,
- **anticipent une hausse ou une stagnation de l'indice Euro Stoxx® 50<sup>(2)</sup>** par rapport à son *Niveau Initial*,
- recherchent des **possibilités de remboursement par anticipation chaque année** selon le *Niveau Annuel* de l'Indice,
- recherchent la possibilité de **recevoir un ou plusieurs coupons annuels** en cas de marchés modérément baissiers.

L'investisseur est exposé aux marchés actions par le biais d'une exposition à la performance positive ou négative de l'indice Euro Stoxx® 50<sup>(2)</sup>.

Le remboursement du produit est conditionné à l'évolution de l'indice Euro Stoxx® 50, **dividendes non réinvestis (l'investisseur ne bénéficiera pas des dividendes détachés par les actions composant cet indice)**.

En cas de baisse de l'Indice de plus de 35 % à l'échéance du produit, l'investisseur subira une perte en capital équivalente à la baisse enregistrée par l'Indice. Afin de bénéficier d'un remboursement de l'intégralité de son capital net investi<sup>(3)</sup> en cas de baisse de l'Indice de moins de 35 % (inclus), l'investisseur accepte de limiter ses gains en cas de forte hausse des marchés actions (Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut<sup>(3)</sup> maximum de 5,88 %).

SG Évolution Octobre 2030 présente une durée maximale de placement de **10 ans**. Toutefois, **la durée effective n'est pas connue à l'avance**.

En effet, en fonction de l'évolution de l'indice Euro Stoxx® 50<sup>(2)</sup>, **le produit peut être remboursé par anticipation chaque année**, selon les conditions de remboursement prédéfinies.

## COMMENT FONCTIONNE SG ÉVOLUTION OCTOBRE 2030 ?

### Mécanisme de versement du coupon annuel - Années 1 à 10

- **Cas favorable :** à l'issue des années 1 à 10, si l'Indice enregistre une baisse de moins de 15 % (inclus) entre son *Niveau Initial* et le *Niveau Annuel* correspondant ou *Final* constatés<sup>(4)</sup>, **l'investisseur reçoit un coupon annuel de 3,00 %<sup>(3)</sup>**.
- **Cas défavorable :** sinon, l'investisseur ne reçoit pas de coupon au titre de l'année.

### Mécanisme automatique de remboursement anticipé chaque année - Années 1 à 9 :

si l'indice Euro Stoxx® 50 est stable ou en hausse entre son *Niveau Initial* et le *Niveau Annuel* correspondant constatés<sup>(4)</sup>, le placement est remboursé par anticipation. L'investisseur reçoit, en plus des coupons annuels éventuellement perçus les années précédentes<sup>(3)</sup>, l'intégralité de son capital net investi<sup>(3)</sup> augmentée d'un coupon de 6,00 % (Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut maximum de 5,88 %)<sup>(3)</sup>.

### Mécanisme de remboursement à l'échéance des 10 ans :

à l'échéance des 10 ans (14 octobre 2030), si le placement n'a pas fait l'objet d'un remboursement anticipé :

- **Cas défavorable :** si l'Indice enregistre une baisse de plus de 35 % entre son *Niveau Initial* et son *Niveau Final*, l'investisseur

reçoit, en plus des coupons annuels éventuellement perçus les années précédentes, **la valeur finale<sup>(5)</sup> de l'indice**.

**Il subit alors une perte en capital** partielle ou totale équivalente à un investissement direct dans l'indice Euro Stoxx® 50.

- **Cas médian 1 :** si l'Indice enregistre une baisse comprise entre 15 % (exclu) et 35 % (inclus) entre son *Niveau Initial* et son *Niveau Final*, l'investisseur récupère, en plus des coupons annuels éventuellement perçus les années précédentes, **l'intégralité de son capital net investi<sup>(3)</sup>**.
- **Cas médian 2 :** si l'Indice enregistre une baisse de moins de 15 % (inclus) entre son *Niveau Initial* et son *Niveau Final*, l'investisseur récupère, en plus des coupons annuels éventuellement perçus les années précédentes, **l'intégralité de son capital net investi<sup>(3)</sup> augmentée du coupon annuel de 3,00 % au titre de cette année (décrit précédemment)**.
- **Cas favorable :** si l'Indice est stable ou en hausse entre son *Niveau Initial* et son *Niveau Final*, l'investisseur reçoit, en plus des coupons annuels éventuellement perçus les années précédentes<sup>(3)</sup>, **l'intégralité de son capital net investi<sup>(3)</sup> augmentée d'un coupon de 6,00 %<sup>(3)</sup>**.

*À noter : le Niveau Initial de l'indice Euro Stoxx® 50 correspond à la moyenne des cours de clôture de l'indice sur une période de 5 jours ouvrés (cf. caractéristiques du produit en page 5). Les Niveaux Annuels et le Niveau Final correspondent aux cours de clôture de l'indice aux dates spécifiées en page 5 de ce document.*

## DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES DU PRODUIT

Pendant la vie du produit, Société Générale pourra décider de son propre gré de mettre en garantie auprès de l'émetteur Société Générale Luxembourg S.A., agissant en tant que fiduciaire en faveur des investisseurs, des titres (« actif fiduciaires ») dont

la valeur pourra être inférieure ou égale à la valeur de marché du produit. En conséquence, l'exposition des investisseurs au risque de défaut/faillite de Société Générale soit variera en fonction de la valeur des titres mis en garantie, soit sera totale en l'absence de tels titres.

## QUEL EST LE SOUS-JACENT ?

L'indice Euro Stoxx® 50 (code ISIN : EU0009658145), dividendes non réinvestis, est composé des 50 principales sociétés de la zone euro, sélectionnées sur la base de leur capitalisation boursière ainsi que du nombre de titres disponibles sur le marché. Il respecte une pondération géographique et sectorielle

qui reflète de manière fidèle la structure économique de la zone euro et s'est imposé comme la référence des marchés actions européens. Pour de plus amples informations sur l'indice, consulter le site <http://www.stoxx.com> ou alternativement des médias externes tels que <https://www.boursorama.com/bourse/indices/cours/2cSX5E/>.

(1) En cas de sortie avant l'échéance (rachat ou terme du contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, arbitrage en sortie du support, sortie sous forme de rente, décès), et en dehors des cas de remboursement anticipé, la sortie se fera alors à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché (notamment du niveau de l'indice sous-jacent, des taux d'intérêt et de refinancement de l'émetteur et de la volatilité) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital. (2) L'indice mentionné dans le présent document (« l'indice ») n'est ni parrainé, ni approuvé, ni vendu par Société Générale. Société Générale n'assumera aucune responsabilité à ce titre. L'indice Euro Stoxx® 50 ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse et/ou ses concédants (Les "Concédants"), et sont utilisés dans le cadre de licences. STOXX et ses Concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les valeurs ou les titres financiers ou les options ou toute autre appellation technique basés sur l'indice et déclinent toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'indice. (3) Hors frais, fiscalité et prélèvements sociaux applicables dans le cadre de l'investissement (frais sur versement ou frais d'arbitrage et frais de gestion dans le cadre des contrats d'assurance vie ou de capitalisation) et sauf défaut de paiement, faillite ou mise en résolution de Société Générale ou de défaut de paiement de Société Générale Luxembourg S.A. (4) Pour le détail des dates, veuillez vous référer à la fiche technique, en page 5 de ce document, récapitulant les principales caractéristiques financières. (5) La valeur finale de l'indice est exprimée en pourcentage de son *Niveau Initial*.

## DANS QUEL CADRE FISCAL SOUSCRIRE SG ÉVOLUTION OCTOBRE 2030 ?

SG Évolution Octobre 2030 est éligible aux contrats d'assurance vie ou de capitalisation. La présente brochure décrit les caractéristiques de SG Évolution Octobre 2030 et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé. **L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas.** La garantie de la formule de remboursement décrite dans cette brochure n'est pas apportée par l'assureur mais par le Garant à l'échéance.

**Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.**

## QUELS SONT LES AVANTAGES DE SG ÉVOLUTION OCTOBRE 2030 ?

- Chaque année, de l'année 1 à 10, on compare le niveau de l'indice Euro Stoxx® 50 (*Niveau Annuel ou Final*) par rapport à son *Niveau Initial*. Dès que l'indice enregistre une baisse de moins de 15 % (inclus), l'investisseur reçoit **un coupon annuel de 3,00 %<sup>(1)</sup>**.
- En cas de remboursement anticipé à l'issue des années 1 à 9, ou à l'échéance des 10 ans, si l'indice Euro Stoxx® 50 est stable ou en hausse entre son *Niveau Initial* et l'un des *Niveaux Annuels* ou le *Niveau Final*, l'investisseur reçoit, en plus des coupons annuels éventuellement perçus les années précédentes<sup>(1)</sup>, **l'intégralité de son capital net investi<sup>(1)</sup> augmentée d'un coupon de 6,00 %**, soit un Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut<sup>(1)</sup> maximum de 5,88 %.
- À l'échéance des 10 ans, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé précédemment, le capital net investi<sup>(1)</sup> n'est exposé à **un risque de perte que si l'indice Euro Stoxx® 50 a baissé de plus de 35 % entre son Niveau Initial et son Niveau Final**.

## QUELS SONT LES INCONVÉNIENTS DE SG ÉVOLUTION OCTOBRE 2030 ?

- **Le produit présente un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance :**
  - à l'échéance des 10 ans, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé, l'investisseur subit une perte en capital partielle ou totale si l'indice Euro Stoxx® 50 a enregistré une baisse de plus de 35 % entre son *Niveau Initial* et son *Niveau Final*,
  - en cas de sortie du placement avant son échéance, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le cours de revente dépendant alors des paramètres de marché du jour. La perte en capital peut être partielle ou totale.
- Le placement ne bénéficie pas des éventuels dividendes des actions composant l'indice Euro Stoxx® 50. La performance d'un indice dividendes non réinvestis est inférieure à celle d'un indice dividendes réinvestis.
- **Le rendement du produit est plafonné.** Ainsi, l'investisseur bénéficie seulement d'une partie de la hausse éventuelle du sous-jacent (Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut maximum de 5,88 %<sup>(1)</sup>).
- La durée du placement n'est pas connue à l'avance (comprise entre 1 an et 10 ans).
- En cours de vie du placement, l'investisseur est exposé à une éventuelle dégradation de la qualité de crédit du Garant (qui induit un risque sur la valeur de marché du placement) ou un éventuel défaut de l'Émetteur ou du Garant (qui induit un risque sur le remboursement).
- Les avantages du produit ne profitent qu'aux seuls investisseurs ayant investi avant le 30/09/2020 et conservant l'instrument financier jusqu'à son échéance effective.
- Dans un contexte de marché baissier (baisse de l'indice de plus de 15 % depuis l'origine), aucun coupon ne sera versé.
- Le rendement du produit à l'échéance est très sensible à une faible variation de l'indice autour du seuil de - 35 %.

**Les valeurs de remboursement et les taux de rendement annuels cités dans cette brochure sont bruts, hors frais, fiscalité et prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement** (frais sur versement ou frais d'arbitrage et frais de gestion dans le cadre des contrats d'assurance vie ou de capitalisation). Le "capital net investi" cité dans cette brochure est également exprimé hors frais, fiscalité et prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement. Dans cette brochure, les calculs sont effectués sur la période comprise entre la date de lancement du produit (07/10/2020) et la date d'échéance des 10 ans ou, selon les cas, les dates de remboursement anticipé. En cas de revente de l'instrument financier avant cette date (ou en cas d'arbitrage en sortie du support, de rachat, de dénouement du contrat par décès, de sortie en rente, de terme du contrat), la valeur de revente dépendra principalement de l'évolution des marchés actions et des taux d'intérêt. Le taux de rendement annuel correspondant pourra donc être supérieur ou inférieur aux Taux de Rendement Annuels indiqués dans la présente brochure.

(1) Hors frais, fiscalité et prélèvements sociaux applicables dans le cadre de l'investissement (frais sur versement ou frais d'arbitrage et frais de gestion dans le cadre des contrats d'assurance vie ou de capitalisation) et sauf défaut de paiement, faillite ou mise en résolution de Société Générale ou de défaut de paiement de Société Générale Luxembourg S.A. En cas de sortie avant l'échéance (pour un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, rachat ou terme du contrat, arbitrage en sortie du support, sortie sous forme de rente, décès), et en dehors des cas de remboursements automatiques anticipés, la valeur de revente se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (notamment du niveau de l'indice sous-jacent, des taux d'intérêt et de refinancement de l'émetteur et de la volatilité) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital.

## INFORMATIONS

Les informations dans ce document sur ce placement n'ont pas de valeur contractuelle.

Tout investissement doit se faire sur la base du prospectus du produit disponible sur <http://prospectus.socgen.com> et du Document d'Information Clé (DIC) relatif à l'instrument financier et de l'annexe à la Note/ Notice d'information reprenant les caractéristiques principales des unités de compte pour les contrats d'assurance vie ou de capitalisation, qui vous seront remises par votre Conseiller en agence.

L'investissement doit correspondre à l'objectif du client, à sa situation patrimoniale et budgétaire, à ses compétences financières, à son profil investisseur ainsi qu'à son horizon de placement déterminés dans le cadre d'un entretien.

## REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE LE 14 OCTOBRE 2030

L'indice enregistre une baisse de plus de 35 % entre son *Niveau Initial* et son *Niveau Final*.

### Cas défavorable : perte en capital

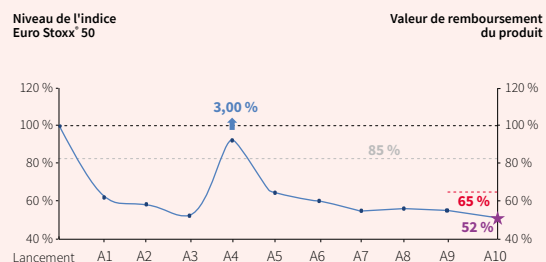
À l'issue de l'année 4, l'indice Euro Stoxx® 50 enregistre une baisse inférieure à 15 % par rapport à son *Niveau Initial* (- 10 %). L'investisseur reçoit<sup>(1)</sup> un coupon de 3,00 % au titre de cette année.

À l'échéance des 10 ans, l'indice Euro Stoxx® 50 enregistre une baisse de plus de 35 % par rapport à son *Niveau Initial* (- 48 %), soit une valeur finale de l'indice égale à 52 % de son *Niveau Initial*.

L'investisseur reçoit alors la valeur finale de l'indice soit 52 % de son capital net investi<sup>(1)</sup>. Le Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut<sup>(1)</sup> est alors de - 5,95 %, contre un Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut<sup>(1)</sup> de - 6,31 % en cas d'investissement direct dans l'indice Euro Stoxx® 50.

**Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte en capital. Dans le cas le plus défavorable, la perte en capital peut être totale et le montant remboursé nul.**

Illustration, pour un investissement net de :	10 000 €
L'investisseur reçoit en année 4 un coupon de :	300 €
Et récupère à l'échéance :	5 200 €
■ Coupon en année 4 <sup>(1)</sup> =	3,00 % x 10 000 € = 300 €
■ Remboursement à l'échéance <sup>(1)</sup> : la valeur finale de l'indice =	52 % x 10 000 € = 5 200 €
■ Perte à l'échéance =	10 000 € - 5 200 € = 4 800 €



L'indice enregistre une baisse de moins de 35 % entre son *Niveau Initial* et son *Niveau Final*.

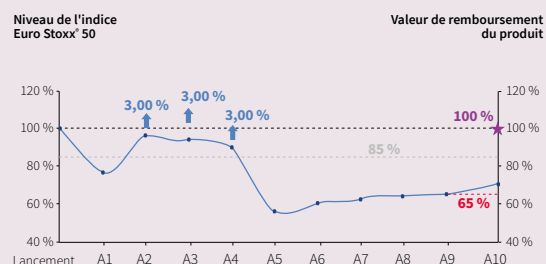
### Cas médian : remboursement du capital net investi

À l'issue des années 2, 3 et 4, l'indice Euro Stoxx® 50 enregistre une baisse inférieure à 15 % par rapport à son *Niveau Initial*. L'investisseur reçoit<sup>(1)</sup> un coupon de 3,00 % à l'issue de chacune de ces années.

À l'échéance des 10 ans, l'indice Euro Stoxx® 50 enregistre une baisse inférieure à 35 % par rapport à son *Niveau Initial* (- 30 %). L'investisseur reçoit alors l'intégralité de son capital net investi<sup>(1)</sup>. Le Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut<sup>(1)</sup> est alors de 0,92 %, contre un Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut<sup>(1)</sup> de - 3,50 % en cas d'investissement direct dans l'indice Euro Stoxx® 50.

Illustration, pour un investissement net de :	10 000 €
L'investisseur reçoit en années 2, 3 et 4 un coupon de :	300 €
Et récupère à l'échéance :	10 000 €

■ Total des coupons au titre des années 2, 3 et 4 <sup>(1)</sup> =	(3 x 3,00 %) x 10 000 € = 900 €
■ Remboursement à l'échéance <sup>(1)</sup> =	100 % x 10 000 € = 10 000 €



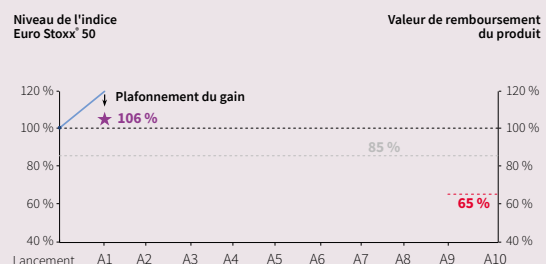
## REMBOURSEMENT ANTICIPÉ

À l'issue de l'année 1, l'indice enregistre une performance positive par rapport à son *Niveau Initial*

### Cas favorable : remboursement du capital net investi majoré d'un coupon de 6,00 %

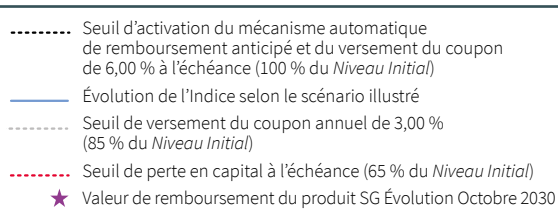
À l'issue de l'année 1, l'indice Euro Stoxx® 50 est en hausse par rapport à son *Niveau Initial* (+ 20 %). Le placement est donc remboursé par anticipation et l'investisseur reçoit l'intégralité de son capital net investi<sup>(1)</sup> augmentée d'un coupon de 6,00 %, soit 106,00 %. Le Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut<sup>(1)</sup> est alors de 5,88 %, contre un Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut<sup>(1)</sup> de 19,59 % en cas d'investissement direct dans l'indice Euro Stoxx® 50 **du fait du mécanisme de plafonnement des gains.**

Illustration, pour un investissement net de :	10 000 €
L'investisseur reçoit :	10 600 €
■ Remboursement <sup>(1)</sup> =	106 % x 10 000 € = 10 600 €



Le rendement de SG Évolution Octobre 2030 à l'échéance est très sensible à une faible variation de l'indice autour d'un seuil de baisse de - 35 %.

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale de la part de Société Générale.



(1) Le montant remboursé et les taux de rendements annuels cités sont bruts, hors frais et fiscalité applicables au cadre d'investissement (frais sur versement ou frais d'arbitrage et frais de gestion éventuels dans le cadre des contrats d'assurance vie ou de capitalisation). Ils sont calculés sur la base d'un investissement de 10 000 €. Dans cette brochure, les calculs sont effectués sur la période comprise entre le 7 octobre 2020 et la date d'échéance des 10 ans ou, selon les cas, les dates de remboursement anticipé. En cas de revente du titre avant ces dates (ou en cas d'arbitrage en sortie du support, de rachat, de sortie en rente, de terme du contrat ou décès), le taux de rendement annuel correspondant peut être supérieur ou inférieur aux Taux de Rendement Annuels indiqués dans la présente brochure.

<b>Avertissement</b>	<p>• Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques. <b>Le produit est un instrument de diversification, ne pouvant constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement. Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.</b></p> <p>• SG Évolution Octobre 2030 est construit dans la perspective d'un investissement sur une durée de vie maximale de 10 ans. <b>Il est donc fortement recommandé de n'investir dans ce produit que si vous avez l'intention de le conserver jusqu'à son échéance prévue.</b></p> <p><b>Les facteurs de risque sont notamment :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li><b>Risque de marché :</b> ce produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.</li> <li><b>Risque de liquidité :</b> ce produit comporte un risque de liquidité matériellement pertinent. Certaines circonstances de marché exceptionnelles peuvent avoir un effet négatif sur la liquidité du produit. Il se peut que l'investisseur ne soit pas en mesure de vendre facilement le produit ou qu'il doive le vendre à un prix qui impacte de manière significative le montant qu'il lui rapporte. Cela peut entraîner une perte partielle ou totale du montant investi.</li> <li><b>Risque de crédit :</b> les investisseurs prennent un risque de crédit final sur Société Générale en tant que garant de l'émetteur. En conséquence, l'insolvabilité de Société Générale peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.</li> <li><b>Risque lié à la Directive sur le redressement et la résolution de crédit et des entreprises d'investissement (la Directive) :</b> en cas de défaillance de l'Émetteur, vous aurez un recours sur les actifs fiduciaires, s'il y en a au moment de cette défaillance, pour tout montant impayé. En fonction de leur valeur nette ou au cas où il n'y a pas d'actifs fiduciaires au moment de cette défaillance, l'investisseur n'aura de recours que contre Société Générale (le Garant) pour le solde ou la totalité de sa créance, selon le cas. La directive sur le redressement des banques et leur résolution (BRRD) fournit aux « autorités de résolution » de l'Union européenne un ensemble complet d'outils permettant de faire face aux défaillances des institutions financières européennes en utilisant, entre autres, le « renflouement interne (bail-in) ». Si le garant fait l'objet de mesures de résolution sous forme de renflouement interne, la créance résiduelle de l'investisseur sur le garant, correspondant à la différence entre la créance initiale de l'investisseur et le produit net des actifs fiduciaires s'il y en a, peut être réduite à zéro, convertie en capitaux propres ou sa maturité peut être différée. Cela peut entraîner des pertes sur le montant investi, quelle que soit la protection du capital du produit, le cas échéant.</li> <li><b>Risque de perte en capital :</b> le produit présente un risque de perte en capital. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarios, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.</li> </ol>
<b>Nature juridique</b>	Titre de créance droit luxembourgeois avec un niveau de collatéralisation variable (y compris nul) et <b>présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.</b>
<b>Émetteur</b>	Société Générale Luxembourg S.A. agissant en qualité de fiduciaire.
<b>Garant de la formule et des sommes dues</b>	Société Générale (Moody's A1, Standard & Poor's A). Notations en vigueur au moment de l'impression de cette brochure (15/06/2020). Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit.
<b>Agent de calcul</b>	Société Générale, ce qui peut être source de conflit d'intérêt. En plus de la valorisation produite par Société Générale, une valorisation du produit sera assurée quotidiennement par une société de service indépendante financièrement de Société Générale (Thomson Reuters).
<b>Règlement / Livraison</b>	Clearstream/Euroclear
<b>Éligibilité</b>	Contrats d'assurance vie ou de capitalisation.
<b>Devise</b>	Euro
<b>Code ISIN</b>	<b>XS2168064330</b>
<b>Période de commercialisation</b>	Du 1 <sup>er</sup> juillet au 30 septembre 2020, 12 h inclus pour bénéficier de la formule (sous réserve de l'enveloppe disponible).
<b>Minimum d'investissement</b>	Dans le cadre d'un investissement sur un contrat d'assurance vie ou de capitalisation : minimum de 1 500 € <sup>(2)</sup> .
<b>Cotation</b>	Bourse du Luxembourg
<b>Valeur nominale</b>	1 000 € le 7 octobre 2020
<b>Prix d'émission</b>	999,90 € - Le prix d'émission de l'instrument financier sera de 999,90 € et progressera régulièrement selon un taux annuel de 0,0367 % prorata temporis pour atteindre 1 000 € le 7 octobre 2020. Les ordres d'achat devront être transmis avant le 30 septembre 2020, 12 h. Les conditions et calendrier propres à l'instrument financier SG Évolution Octobre 2030 sont disponibles sur <a href="http://prospectus.socgen.com">http://prospectus.socgen.com</a>
<b>Niveau de protection à l'échéance</b>	<b>Instrument financier non protégé en capital</b>
<b>Date d'émission</b>	1 <sup>er</sup> juillet 2020
<b>Date de remboursement anticipé potentiel</b>	14/10/2021 ; 14/10/2022 ; 16/10/2023 ; 14/10/2024 ; 14/10/2025 ; 14/10/2026 ; 14/10/2027 ; 16/10/2028 ; 15/10/2029
<b>Dates de paiement des coupons</b>	14/10/2021 ; 14/10/2022 ; 16/10/2023 ; 14/10/2024 ; 14/10/2025 ; 14/10/2026 ; 14/10/2027 ; 16/10/2028 ; 15/10/2029 ; 14/10/2030
<b>Date d'échéance</b>	14 octobre 2030
<b>Sous-jacent</b>	<b>Indice Euro Stoxx® 50 (dividendes non réinvestis)</b>
<b>Durée de placement recommandée</b>	10 ans en l'absence d'activation du mécanisme automatique de remboursement anticipé.
<b>Marché secondaire</b>	Société Générale s'engage, dans des conditions normales de marché, à donner de manière quotidienne des prix indicatifs pendant toute la durée de vie du produit avec une fourchette achat/vente de 1% <sup>(3)</sup> de la Valeur Nominale. La valeur de marché du produit dépendra, entre autres paramètres, du taux de financement de Société Générale. Pendant la vie du produit, Société Générale pourra décider de son propre gré de mettre en garantie des titres (« actif fiduciaires ») auprès de l'émetteur Société Générale Luxembourg S.A., agissant en tant que fiduciaire en faveur des investisseurs. Dans ce cas, la valorisation du produit dépendra aussi du taux de financement des titres donnés en garantie. Ces derniers peuvent être composés de tout type de titres (hors Société Générale) dont la valeur sera revue quotidiennement.
<b>Droits d'entrée</b>	Dans le cadre d'un investissement sur un contrat d'assurance vie ou de capitalisation : selon les contrats <sup>(2)</sup>
<b>Droits de sortie</b>	Néant
<b>Commissions</b>	Des commissions relatives à ce produit sont payées. Elles couvrent notamment les coûts de distribution et sont d'un montant annuel maximum équivalent à 1 % du montant des Titres effectivement placés. Ces commissions sont incluses dans le prix d'achat <sup>(4)</sup> .
<b>Niveaux de constatation de l'indice</b>	<b>Niveaux Annuels : Niveau Initial :</b> moyenne arithmétique des cours de clôture de l'indice Euro Stoxx® 50 relevés les 7, 8, 9, 12 et 13 octobre 2020 <sup>(5)</sup> <b>• à 1 an :</b> 07/10/2021 <b>• à 2 ans :</b> 07/10/2022 <b>• à 3 ans :</b> 09/10/2023 <b>• à 4 ans :</b> 07/10/2024 <b>• à 5 ans :</b> 07/10/2025 <b>• à 6 ans :</b> 07/10/2026 <b>• à 7 ans :</b> 07/10/2027 <b>• à 8 ans :</b> 09/10/2028 <b>• à 9 ans :</b> 08/10/2029 <b>• Niveau Final (à 10 ans) :</b> 07/10/2030

**(1)** L'instrument financier mentionné dans ce document peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes en vertu des réglementations locales applicables. Vous devez préalablement vous renseigner sur ces règles et restrictions éventuelles et vous y conformer. **(2)** En assurance vie ou sur les contrats de capitalisation, le placement portera sur des unités de compte représentatives de SG Évolution Octobre 2030. Cette unité de compte n'est accessible que dans le cadre de certains contrats d'assurance vie ou de capitalisation de Sogécap dans les conditions prévues par chacun de ces contrats. Le fonctionnement de cette unité de compte est décrit dans la Note/Notice d'information des contrats. Sogécap, Société Anonyme d'assurance sur la vie et de capitalisation au capital de 1 168 305 450 EUR entièrement libéré - Filiale à 100 % de Société Générale - Entreprise régie par le Code des assurances - 086 380 730 R.C.S. Nanterre - Siège social : Tour D2, 17 bis place des reflets - 92919 Paris La Défense Cedex. Ces contrats d'assurance vie ou de capitalisation sont présentés par Société Générale, dont le siège social est situé 29, boulevard Haussmann (Paris IX<sup>e</sup>), en sa qualité d'intermédiaire en assurances (immatriculation à l'ORIAS 07 022 493) ([www.orias.com](http://www.orias.com)). **(3)** Conflits d'intérêt potentiels sur la valeur de rachat ou de réalisation : en cas de demande de rachat, d'arbitrage ou de dénouement du contrat avant l'échéance, l'émetteur ou une entité liée financièrement peut décider d'acquiescer le titre de créance. **(4)** En complément des informations sur les frais fournies, avant toute souscription, dans la documentation commerciale et réglementaire, le client peut recevoir sur demande de sa part des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation du présent placement. **(5)** Ou si ces jours ne sont pas un jour de bourse ouvert, le jour de bourse ouvré suivant.

## Spécificités liées aux contrats d'assurance vie ou de capitalisation

Ce titre de créance peut être proposé comme support en unités de compte des contrats d'assurance vie ou de capitalisation. **Concernant les seuls investissements dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, nous attirons votre attention sur le fait que, si le contrat le prévoit, des frais sur versement ou frais d'arbitrage et des frais de gestion sont prélevés par l'assureur. Le capital investi et le rendement de ce produit s'entendent donc toujours, dans ce document, avant prélèvement de ces frais et avant toute fiscalité applicables au cadre d'investissement. L'entreprise d'assurance ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte mais pas sur leur valeur. La valeur de cette unité de compte, qui reflète la valeur des actifs sous-jacents, n'est pas garantie par l'assureur. Elle est sujette à des fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant des marchés financiers. La garantie de la formule de remboursement décrite dans cette brochure n'est pas apportée par l'assureur mais par le garant à l'échéance. Par ailleurs, en cas de dénouement du contrat par décès de l'assuré ou de sortie du support (rachat ou arbitrage, sortie en rente, terme du contrat) avant l'échéance du titre, la valorisation dépendra des paramètres du marché. Elle pourra être très différente (inférieure ou supérieure) de celle résultant de l'application à l'échéance de la formule prévue, et pourrait occasionner une perte en capital non mesurable a priori.** Pour plus de précisions, nous vous invitons à vous reporter aux documents contractuels de votre contrat d'assurance vie ou de capitalisation.

**Restrictions générales de vente:** il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou à investir dans ce produit. **Collatéralisation Variable:** les investisseurs doivent être conscients des risques associés à l'investissement dans des Titres Assortis de Garantie avec Collatéralisation Variable. L'Agent de Couverture a la possibilité d'ajuster le Pourcentage de Collatéralisation des Titres Assortis de Garantie avec Collatéralisation Variable pendant la durée de ces titres et le Pourcentage de Collatéralisation peut être fixé à zéro. Les investisseurs de Titres Assortis de Garantie avec Collatéralisation Variable peuvent être exposés partiellement ou entièrement au risque de crédit du Garant. En particulier, lorsque le Pourcentage de Collatéralisation est à zéro, les investisseurs peuvent être pleinement exposés au risque de crédit sur le Garant et leur investissement peut n'être pas garanti par des actifs. Les notations de crédit du Garant sont une évaluation de sa capacité de payer les montants dus et payables par lui en tant que Garant. Les investisseurs doivent savoir que la valeur de marché secondaire des Titres Assortis de Garantie avec Collatéralisation Variable et dépend de divers facteurs, y compris la valeur en vigueur de l'écart de financement implicite du Garant et le coût de marché implicite de la garantie (déterminé au prorata, le cas échéant). Les investisseurs qui souhaitent que leurs Titres soient rachetés avant l'échéance peuvent être affectés négativement par ces facteurs et le prix de rachat peut être inférieur à leur investissement initial. **Limitation des recours:** les Titres ne constituent pas des obligations débitrice directes du Fiduciaire, c'est-à-dire des obligations qui affectent le patrimoine personnel du Fiduciaire, mais constituent uniquement des obligations fiduciaires du Fiduciaire conformément à la loi luxembourgeoise en date du 27 juillet 2003 relative aux trusts, contrats fiduciaires, telle qu'amendée (la « Loi ») et ne peuvent être satisfaites qu'à partir des Actifs Fiduciaires et/ou des Contrats Connexes. **Engagement de ne pas agir en faillite:** en acquérant et en détenant les Titres, les Titulaires de Titres seront réputés reconnaître et accepter qu'aucun Titulaire de Titres ne sera en droit de prendre de mesures ou d'engager des procédures de dissolution, d'administration judiciaire ou de liquidation judiciaire (ou toute autre procédure analogue) du Fiduciaire. Cependant, dans un tel scénario, les Titulaires de Titres continueront d'être en mesure de réclamer au Garant tout montant impayé aux termes de la Garantie et tout manque à gagner dans les montants dus à un Titulaire de Titres constituera, par conséquent, une réclamation non garantie du Titulaire des Titres à l'encontre du Garant, et les Titulaires des Titres seront exposés à la solvabilité du Garant quant au montant leur restant dû. **Ségrégation:** aucun Titulaire de Titres n'aura le droit de recourir aux Actifs Fiduciaires contenus dans le Fonds Commun de Garantie autre que le Fonds Commun de Garantie garantissant les Titres détenus par ledit Titulaire de Titres. **Le Fiduciaire est l'émetteur du produit:** Société Générale, en tant que Contrepartie au Contrat Connexe, agit en tant que fournisseur d'instruments de couverture qui font partie des actifs adossés au produit et agit également en tant qu'Agent de Valorisation, Agent de Couverture et Agent de Calcul. L'attention des investisseurs est attirée sur l'implication de Société Générale en tant que Contrepartie au Contrat Connexe, Agent de Valorisation, Agent de Couverture et Agent de Calcul et aux potentiels conflits d'intérêts. Les Investisseurs doivent être conscients que les paiements faits par le Fiduciaire sur le produit ne peuvent être faits que dans la mesure ou que les montants reçus ou recouverts par ou pour le compte du Fiduciaire au titres des Actifs Fiduciaires soient suffisants pour couvrir ses obligations de paiements. En particulier, tout événement tel que le défaut de paiement le décalage de paiement ou un événement fiscal sur un des Actifs Fiduciaires peut entraîner un défaut du Fiduciaire sur le produit et/ou un remboursement anticipé du produit.

**Information sur les commissions, rémunération payées à, ou reçues de tierces parties:** conformément à la législation et la réglementation applicables, une personne (la « Personne Intéressée ») est tenue d'informer les investisseurs potentiels du produit de toute rémunération ou commission que Société Générale et/ou l'émetteur paye à ou reçoit de cette Personne Intéressée, cette dernière sera seule responsable du respect des obligations légales et réglementaires en la matière. **Caractère promotionnel de ce document:** le présent document est un document à caractère promotionnel et non de nature réglementaire. **Garantie par Société Générale de la formule et des sommes dues:** le produit bénéficie d'une garantie de Société Générale (ci-dessous le « Garant »). Le paiement à la date convenue de toute somme due par le débiteur principal au titre du produit est garanti par le Garant, selon les termes et conditions prévues par un acte de garantie disponible auprès de Société Générale sur simple demande. En conséquence, l'investisseur supporte un risque de crédit sur le Garant. **Performances sur la base de performances brutes:** les gains éventuels peuvent être réduits par l'effet de commissions, redevances, impôts ou autres charges supportées par l'investisseur. **Rachat ou Remboursement Anticipé:** Société Générale peut s'engager contractuellement à assurer un marché secondaire. L'exécution de cet engagement dépendra (i) des conditions générales de marché et (ii) des conditions de liquidité du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et, le cas échéant, des autres opérations de couverture conclues. Le prix de ces produits (en particulier la fourchette de prix achat/vente que Société Générale peut proposer, à tout moment, pour le rachat ou le dénouement de ces produits) tiendra compte notamment des coûts de couverture et/ou de débouclage de la position de Société Générale liés à ce rachat. Société Générale et/ou ses filiales ne sont aucunement responsables de telles conséquences et de leur impact sur les transactions liées à ces produits ou sur tout investissement dans ces produits.

**Événements extraordinaires pouvant affecter le sous-jacent:** ajustement ou substitution - remboursement anticipé du produit: afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du produit, la documentation relative au produit prévoit (i) des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas, (ii) le remboursement anticipé du produit. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le produit. **Restrictions de vente aux États-Unis d'Amérique ("Regulation S U.S. Person" et "IRS U.S. Person"):** les Titres n'ont pas fait l'objet d'un enregistrement en vertu de la Loi Américaine sur les Valeurs Mobilières de 1933 (U.S. Securities Act of 1933) et ne pourront être offerts, vendus, nantis ou autrement transférés sauf dans le cadre d'une transaction en dehors des États-Unis ("offshore transaction", tel que définie par la Regulation S) à ou pour le compte d'un Cessionnaire Autorisé. Un « Cessionnaire Autorisé » signifie toute personne qui (a) n'est ni une U.S. Person telle que définie à la Règle 902(k)(1) de la Regulation S ni une U.S. person au sens du paragraphe 7701(a)(30) de l'U.S. Internal Revenue Code; et (b) qui n'est pas une personne entrant dans la définition d'une U.S. Person pour les besoins du U.S. Commodity Exchange Act (CEA) ou toute règle de l'U.S. Commodity Futures Trading Commission (CFTC Rule), recommandation ou instruction proposée ou émise en vertu du CEA. Afin de lever toute ambiguïté, une personne qui n'est pas une « personne Non-ressortissante des États-Unis » ("Non-United States person") définie au titre de la Règle CFTC 4.7(a)(1)(iv), à l'exclusion, pour les besoins de cette sous-section (D), de l'exception faite au profit des personnes éligibles qualifiées qui ne sont pas des « personnes Non-ressortissantes des États-Unis » (« Non-United States persons »), sera considérée comme une U.S. Person. Les Titres ne sont disponibles et ne peuvent être la propriété véritable (be beneficially owned), à tous moments, que de Cessionnaires Autorisés. Lors de l'acquisition d'un Titre, chaque acquéreur sera réputé être tenu aux engagements et aux déclarations contenus dans le prospectus de base.

**Agrément:** Société Générale est un établissement de crédit (banque) français agréé et supervisé par la Banque Centrale Européenne (BCE) et l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et soumis à la réglementation de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Société Générale est enregistrée auprès de l'ORIAS en qualité d'intermédiaire en assurance sous le numéro 07 022 493. **Avertissement relatif à l'indice:** l'indice mentionné dans le présent document n'est ni parrainé, ni approuvé ni vendu par Société Générale. Société Générale n'assumera aucune responsabilité à ce titre. L'indice mentionné dans le présent document n'est ni parrainé, ni approuvé ni vendu par Société Générale. Société Générale n'assumera aucune responsabilité à ce titre. L'indice Euro Stoxx 50® ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse et/ou ses concédants (Les « Concédants »), et sont utilisés dans le cadre de licences. STOXX et ses Concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les valeurs ou les titres financiers ou les options ou toute autre appellation technique basées sur l'Indice et déclinent toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'Indice. **Disponibilité du document d'informations clés:** la dernière version du document d'informations clés relatif à ce produit peut être consultée et téléchargée à l'adresse <http://kid.sgmarkets.com>.

# À TRÈS BIENTÔT

## DANS NOS AGENCES

10 000 conseillers à votre service

## SUR INTERNET

[particuliers.societegenerale.fr](http://particuliers.societegenerale.fr)

## SUR VOTRE MOBILE

avec l'Appli Société Générale

## PAR TÉLÉPHONE

**3955** Service gratuit + prix appel

et dites "RENDEZ-VOUS"

**3955:** des conseillers vous répondent de 8 h à 22 h en semaine et le samedi jusqu'à 19 h, hors jours fériés. Depuis l'étranger +33 (0) 1 47 99 39 55. Tarif au 01/06/2020.

**Document promotionnel sans valeur contractuelle.**

Vous pouvez obtenir des informations complémentaires sur SG Évolution octobre 2030 auprès de votre Conseiller en agence ou sur le site [particuliers.societegenerale.fr](http://particuliers.societegenerale.fr). Nous vous invitons à prendre contact avec un Conseiller afin de déterminer avec lui la solution adaptée à votre situation patrimoniale et budgétaire, à vos compétences financières, à votre profil investisseur ainsi qu'à votre objectif d'investissement et votre horizon de placement. Tout élément du présent document est communiqué à titre purement indicatif et n'a pas de valeur contractuelle. Avant tout investissement dans ce produit, vous devez procéder, sans vous fonder exclusivement sur les informations qui vous ont été fournies, à votre propre analyse des avantages et des risques du produit du point de vue juridique, fiscal et comptable en consultant si vous le jugez nécessaire vos propres conseils en la matière ou tous autres professionnels compétents. Ce document ainsi que son contenu sont la propriété de Société Générale et des sociétés appartenant au groupe Société Générale. Leur reproduction ou leur distribution est strictement interdite sans l'autorisation écrite préalable de Société Générale. Société Générale est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution. Cette brochure commerciale ne constitue pas une offre de souscription au contrat d'assurance vie ou de capitalisation. Cette brochure ne constitue pas non plus une offre, une recommandation, une invitation ou un acte de démarchage visant à souscrire ou acheter l'instrument financier sous-jacent.

 SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Rédaction de ce document achevée le 30/06/2020.

Société Générale - BDDF/CLI/DFC - Tour Granite - 75886 Paris Cedex 18 - S.A. au capital de 1 066 714 367,50 EUR - 552 120 222 RCS PARIS - Siège social : 29, bd Haussmann 75009 Paris - Studio Société Générale - Crédit photo: Getty Images - Réf.: (Y) 144228 - 06/2020.



Société Générale participe au recyclage du papier et a conçu ce document dans le souci d'une incidence minimale sur l'environnement.